

POSTE MAIL

Société associative des postes / Canada Post Corporation
Postage / Postage

Envois de publication canadienne
Contrat de vente no 0535680

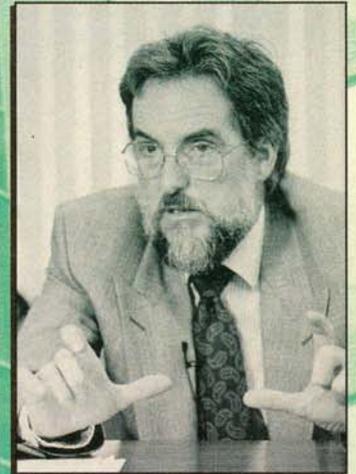
CITÉ

ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

VOL. 13 NO 1 SEPTEMBRE 1997

7^e congrès biennal de l'AGEEFEP



JACQUES BOUCHER :
Bilan d'un doyen retraité

Des États généraux
bénéfiques
pour l'éducation
des adultes

3700 Jean-Jacques
l'éducation permanente





Pour les accessibilité

Entre la mi-septembre et la fin d'octobre, un délégué-e de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) se présentera dans votre classe pour vous inviter à participer au 7^e congrès biennal de l'Association. Pour des raisons de logistique et conformément aux Règlements généraux, les participant-e-s doivent s'inscrire 17 jours francs avant la tenue du congrès. Ils pourront donc le faire au moment de la tournée des classes ou encore en communiquant avec l'Association dans le délai prescrit.

Ce congrès, qui est en réalité une assemblée générale, aura lieu les 15 et 16 novembre 1997 au pavillon Jean-Brillant sous le thème **Pour les adultes : Accessibilité, équité, financement**. Les participant-e-s au congrès sont éligibles à tous les postes électifs de l'Association.

Assister au congrès, c'est participer à la vie démocratique de son association étudiante et c'est défendre le droit des adultes à l'éducation permanente!

LE CONGRÈS EST SOUVERAIN!

Pourquoi vous faut-il être présent au congrès? Parce que c'est l'instance souveraine de l'Association. Entre autres responsabilités, le congrès :

- Définit les orientations, priorités et politiques de l'Association pour les deux années subséquentes.
- Approuve le budget et la cotisation des membres.
- Élit les dirigeant-e-s de l'Association.

Note : Le congrès se tient pendant deux jours, dans la fin de semaine du 15 et du 16 novembre 1997. Les repas du midi sont payés par l'Association ainsi qu'un goûter le samedi soir. Sur réservation (842-3678), il est également possible d'obtenir un service gratuit de garderie. Les membres qui désirent travailler à l'organisation du congrès sont les bienvenus.

1. COMITÉ DE SYNTHÈSE DE

Le comité de synthèse des propositions reçoit et rédige les propositions qui seront soumises au congrès. Le comité est formé par le Conseil de direction de l'AGEEFEP 30 jours avant la tenue du congrès. Tout membre de l'Association, c'est-à-dire tout étudiant-e inscrit à la Faculté de l'éducation permanente, peut

2. COMITÉ D'AMENDEMENT

Le comité d'amendements aux statuts prépare les propositions d'amendements aux statuts de l'AGEEFEP qui seront soumises au congrès. Le comité est formé par le Conseil de direction 30 jours avant la tenue du congrès. Tout membre de l'Association peut soumettre des propositions d'amendements

3. COMITÉ DES MISES EN C

Le comité des mises en candidature est formé par le Conseil de direction 30 jours avant le congrès. Le comité reçoit les candidatures aux cinq postes du comité exécutif :

- Président-e
- Secrétaire général-e
- Vice-président-e aux affaires académiques
- Vice-président-e à l'organisation et à la vie associative
- Vice-président-e aux services aux étudiants

Le comité s'assure que les candidat-e-s sont disposés à accepter le poste et il communique au congrès les noms de tous les candidat-e-s. Le président-e du

Pendant les deux jours du congrès, le comité reçoit les candidatures aux dix

adultes :

équité, financement

Participez au congrès

PROPOSITIONS

soumettre des propositions 17 jours francs avant le congrès. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

AGEEFEP
Secrétariat général
Pavillon Mont-Royal
Comité de synthèse des propositions
C.P. 6128, succ. centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

AUX STATUTS

ou d'ajouts aux statuts 17 jours francs avant le congrès. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

AGEEFEP
Pavillon Mont-Royal
Comité d'amendements aux statuts
C.P. 6128, succ. centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

CANDIDATURE

Le comité des candidatures est nommé par le conseil de direction.

Tout membre désirant occuper un poste au comité exécutif doit soumettre sa candidature par écrit en précisant le poste qu'il convoite 17 jours francs avant la tenue du congrès (la date limite est le 23 octobre 1997). Toute mise en candidature doit porter le nom, le code permanent et la signature de cinq membres (proposeurs) de l'Association. Le tout doit être posté à l'adresse suivante :

AGEEFEP
Secrétariat général
Pavillon Mont-Royal
Comité des mises en candidature
C.P. 6128, succ. centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

postes de directeurs et de directrices du Conseil de direction de l'Association.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le samedi 15 novembre

- Inscription
- Ouverture
- Adoption des règles de procédure
- Rapport du comité des mises en candidature
- Amendements aux Règlements généraux (associations de certificats)
- Affaires politiques
 1. Suites des États généraux sur l'éducation : Politique nationale de la formation continue et Politique sur les universités
 2. Phase 3 de la transformation de l'U. de M.
 3. Un rôle clé pour la FEP
- Affaires académiques
 1. Table ronde des représentant-e-s de certificats
 2. Bilan et perspectives en reconnaissance des acquis
 3. Formats d'études en formation continue
 4. Rapport du service des plaintes

Le dimanche 16 novembre

- Organisation et vie associative
 1. Politique interculturelle
 2. État de la représentativité de l'AGEEFEP à la FEP et à l'U. de M.
 3. Nos affiliations nationales : FAEUQEP, ICEA, ACDEAULF, CASUM
- Services aux étudiants : Un Centre de services de la formation continue
- Rapport des vérificateurs comptables pour les années 1995-1996 et 1996-1997
- Prévisions budgétaires pour 1997-1998 et 1998-1999
- Élection des membres du comité exécutif et du conseil de direction
- Clôture.

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Elle est généralement publiée quatre fois par année, en septembre, novembre, janvier et mars.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages

Signal création publicitaire

Administrateur

Denis Sylvain

Impression

Imprimerie L'éclaireur

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 0535680

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Nathalie Durand, vice-présidente aux affaires académiques

Ange Langlois, vice-président à l'organisation et à la vie associative

Laurent Spiriti, vice-président

aux Services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128,
 Succ. Centre-ville
 Montréal (Québec)
 H3C 3J7
 Tél. : (514) 842-3678
 1-800-563-3678
 Télécopieur :
 (514) 842-5896



Éditorial : L'éducation des adultes tire profit des États généraux sur l'éducation 5

7^e congrès biennal de l'AGEEFEP Pour les adultes : accessibilité, équité, financement 6

Déficit budgétaire zéro : inéluclabilité ou idéologie? 8

Le doyen Jacques Boucher quitte avec la satisfaction du devoir accompli 10

La crise financière universitaire : des chiffres éloquentes 12

Quatre autres problèmes pour la Commission des universités sur les programmes 14

La politique de la formation continue privilégiera l'alphabetisation et la formation de base 16

La FEP décerne 662 baccalauréats 20

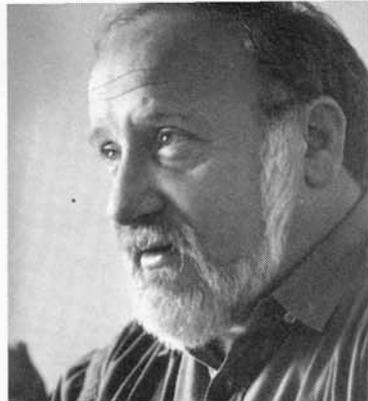
Les premiers pas de la politique d'intégration des chargé-e-s de cours 21

La FEP accentue ses activités à Québec 22

C-Dé-Rum : les étudiant-e-s en relations publiques se regroupent 22

UN PROBLÈME SUBSISTE : LE FINANCEMENT L'éducation des adultes tire profit

des États généraux sur l'éducation



Au départ, on comptait bien des sceptiques chez les observateurs et commentateurs de tout poil : au mieux, disaient-ils, les États généraux sur l'éducation ne seraient qu'une thérapie collective par la parlotte, l'exutoire cacophonique d'une grogne populaire chronique envers tout le système d'éducation, un étalage d'intérêts corporatistes, une perte de temps et d'argent.

Du moins en ce qui concerne l'éducation des adultes, ces pessimistes auront eu tort. Il faudra certes attendre plusieurs mois, voire quelques années, pour évaluer tous les résultats concrets, mais il est indéniable que les États généraux ont eu pour conséquence que l'éducation des adultes, l'éducation permanente et la formation continue sont aujourd'hui davantage au cœur des priorités du ministère de l'Éducation qu'elles ne l'étaient il y a deux ans.

L'adoption prochaine d'une politique nationale de formation continue, dont les grandes lignes sont expliquées en pages 16 et 17 de ce numéro, en est la preuve la plus éclatante. Services d'accueil et de référence, équivalences de cours et reconnaissance des acquis expérimentiels, admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel au Régime de l'aide financière, souplesse accrue des formats d'étude et des horaires de cours, participation des adultes à l'évaluation de leur formation, développement de l'enseignement à distance, cette politique de formation continue ratisse large et répond à plusieurs des revendications traditionnelles de l'AGEEFEP et de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

L'Association et la Fédération ont d'ailleurs directement contribué au contenu de cette politique de formation continue en participant étroitement à toutes les phases des États généraux, incluant le

Sommet national, où le nombre de sièges était très limité, et les tables sectorielles qui poursuivent toujours leurs travaux avec pour objectif de traduire dans la réalité concrète la volonté de changement exprimée par la plupart des intervenant-e-s au cours des deux dernières années. Au fil de cet exercice, il est indéniable que l'AGEEFEP et la FAEUQEP sont devenues des interlocuteurs privilégiés du ministère de l'Éducation en matière d'éducation des adultes à l'université.

Plus près de nous, à l'Université de Montréal, on observe aussi une très nette évolution. Il y a un an à peine, dans le processus de transformation de l'établissement, l'avenir de la Faculté de l'éducation permanente paraissait incertain, précaire. Dans son plan de travail, le Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles flirtait avec l'hypothèse de démanteler la FEP et de transférer ses programmes d'études dans les autres facultés. Combinée à la grande rentabilité de la FEP, la mise à jour de statistiques démontrant le taux élevé de diplomation de ses étudiant-e-s a ouvert les yeux de bien des gens. Aujourd'hui, le message de la direction de l'Université est tout autre : la FEP est pertinente et il faut lui donner les moyens de se développer. Entre autres conséquences, l'AGEEFEP, qui réclamait en vain depuis 10 ans une réforme des Services aux étudiants, a obtenu de l'Université l'accord de principe sur la création d'un Centre de services de la formation continue dont il est également question dans les prochaines pages.

Est-ce à dire que l'avenir est totalement rose pour la FEP et l'AGEEFEP? Malheureusement non. Si la volonté de réforme du ministère de l'Éducation est manifestement sincère, elle se heurte et continuera de se heurter au carcan de l'objectif de déficit budgétaire zéro du

gouvernement du Québec. C'est ainsi que, l'hiver dernier, le Groupe de travail sur le financement des universités a étudié l'hypothèse de réduire, voire d'abolir, le financement des programmes de certificat des universités, où sont massivement concentrés les adultes. Créée à l'initiative de l'AGEEFEP et de la FAEUQEP, la Coalition pour la sauvegarde du financement des certificats universitaires (CFSCU) a orchestré une vigoureuse campagne de protestation qui a permis de maintenir le statu quo «pour le moment». Il semble donc inévitable que la question revienne dans l'actualité, car la Politique de formation continue aura pour priorités l'alphabétisation et la formation de base. Or, tous ordres d'enseignement confondus, il n'est pas question que l'État augmente l'enveloppe budgétaire qu'il consacre à l'éducation des adultes.

C'est dans ce contexte que l'AGEEFEP a choisi pour thème de son septième congrès biennal «Pour les adultes : accessibilité, équité, financement». Le choix du ministère de l'Éducation de privilégier l'alphabétisation et la formation de base est tout à fait défendable socialement. Dans la société du savoir, les besoins de formation des adultes ne se limitent cependant pas au primaire et au secondaire. La conviction fondamentale de l'AGEEFEP est qu'aucun adulte qui en a le désir et la capacité ne doit être privé de l'accès aux études universitaires pour des raisons financières. Si vous partagez ce point de vue, nous vous invitons chaleureusement à participer au congrès, les 15 et 16 novembre prochains.

Le président,

Robert Martin

POUR LES ADULTES :

accessibilité, équité, financement

**L'AGEEFEP
en route vers son**

7^e CONGRÈS BIENNAL

Claude Garon

C'est sous le thème «Pour les adultes : accessibilité, équité, financement» que l'AGEEFEP tiendra son 7^e congrès biennal, les 15 et 16 novembre prochains.

Les trois volets du thème ont été au coeur des activités de l'Association depuis le congrès de 1995 et ils évoquent aussi les principaux défis qui la mèneront à l'aube de l'an 2000.

Les questions d'accessibilité, d'équité et de financement en matière d'éducation des adultes ont effectivement été sous-jacentes dans toutes les phases des États généraux sur l'éducation et des nombreuses initiatives qui en ont découlé ou en découleront dans un avenir prochain : l'adoption d'une politique nationale de formation continue et d'une politique sur les universités, ainsi que les travaux du Groupe de réflexion sur le financement des universités et ceux de la Commission sur les programmes de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ). Que ce soit directement ou par la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont

elle est un membre très actif, l'AGEEFEP a été directement engagée dans cet exercice de transformation du système universitaire et elle y a exercé une influence certaine.

Comme on pourra le lire dans les textes qui constituent la substance de ce numéro de *Cité éducative*, ces efforts ont entraîné des gains concrets dans plusieurs des revendications traditionnelles de l'Association : la reconnaissance de la pertinence et de la validité des programmes de certificat pour la clientèle adulte des universités, l'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel au Régime de l'aide financière aux étudiants, les équivalences de cours entre les universités et la reconnaissance des acquis expérientiels, l'amélioration des services d'accueil ainsi que la volonté d'assurer une participation plus étroite des adultes dans la définition des politiques éducatives qui les concernent.

UN OS : LE FINANCEMENT

Il y a un os, toutefois : le financement des universités en général et des programmes de certificat en particulier. L'hiver dernier, l'AGEEFEP et la FAEUQEP ont dû susciter la création de la Coalition pour la sauvegarde du financement des certificats universitaires (CSFCU) pour mettre en échec la volonté manifeste du ministère de l'Éducation de diminuer le financement des programmes

de certificat. Le Ministère a renoncé à son projet pour le moment, mais il est quasi assuré que la question reviendra sous peu dans l'actualité. De même, il ne s'écoulera pas bien des années avant que la question des droits de scolarité ne revienne dans l'actualité. Le gouvernement actuel a certes promis le maintien du gel pendant son présent mandat, mais il serait étonnant que péquistes et libéraux, qui préconisent des politiques budgétaires très similaires, s'engagent à faire de même après les prochaines élections. Les congressistes seront évidemment appelés à définir les objectifs et la stratégie futurs de l'Association sur ces questions.

UN PROJET D'UNIVERSITÉ

Par ailleurs, sous le poids des ponctions budgétaires successives, les universités québécoises de l'an 2000 seront fort différentes de ce qu'elles étaient encore au milieu de la présente décennie. De quelle façon parviendra-t-on à faire plus avec moins, à faire différemment? Quelles seront les priorités et les modalités organisationnelles? Quelle part prendront les partenaires de la communauté universitaire — étudiant-e-s, professeur-e-s, employé-e-s — dans la définition de cette nouvelle université?

C'est à ce genre de questions que travaille depuis quelques mois la Coalition

des associations et syndicats de l'Université de Montréal (CASUM), qui regroupe l'AGEEFEP, la FAECUM, les syndicats des professeurs et des chargé-e-s de cours ainsi que les syndicats des employé-e-s de soutien et d'entretien. En jouant en quelque sorte le rôle d'opposition et de critique, la CASUM a nettement animé les travaux de l'Assemblée universitaire au cours de la dernière année.

La transparence dans la gestion et la participation des partenaires de la communauté universitaire dans la rédéfinition de l'Université constituent sans doute les deux grandes priorités de la Coalition. À titre d'exemple, celle-ci entend être étroitement associée à la nomination du recteur qui prendra la relève de M. René Simard à la fin de mai prochain alors que, traditionnellement, c'est le Conseil de l'université qui tirait toutes les ficelles. À tout le moins, la Coalition estime que les candidat-e-s à la succession de M. Simard devraient répondre aux questions de la communauté et indiquer clairement quels sont leurs projets pour l'Université de Montréal du nouveau millénaire.

Au moment où le ministère de l'Éducation s'appête à mettre sur les rails le processus qui mènera à l'adoption d'une Politique sur les universités, la CASUM s'est donc attelée à la tâche de concevoir son propre projet d'université, ce qui alimentera le débat.

CONSOLIDATION DE LA FEP

En dépit des grandes difficultés de connaît l'U. de M., il est indéniable que la situation de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) est nettement meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était au moment du congrès biennal de 1995. L'an dernier encore, l'avenir de la FEP était en effet incertain, car le Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles (GREPI) envisageait de démanteler la FEP dans le cadre d'une réorganisation institutionnelle majeure et de répartir ses programmes de certificat entre les facultés compétentes.

Mais voilà, la FEP est très rentable pour l'Université — l'ex-doyen, M. Jacques Boucher, note dans ce numéro qu'elle rapporte 15 millions de dollars par année — et qu'elle jouit de surcroît d'une relative stabilité de clientèle dans un contexte de décroissance générale des inscriptions. De surcroît, le débat sur le financement des certificats a été l'occasion de

mettre à jour des statistiques sur les taux de diplomation avantageusement comparables des étudiant-e-s de la FEP. Ces chiffres ont dégonflé le mythe voulant que les étudiant-e-s de l'éducation permanente terminent peu leurs études.

Surtout depuis l'hiver dernier, divers sondages de cloche indiquent que la direction de l'Université mise désormais sur la FEP et qu'elle entend lui donner les moyens de se développer, notamment en incitant fortement les autres facultés de l'Université à collaborer à la création de nouveaux programmes. Cette collaboration a souvent fait défaut dans le passé.

UN CENTRE DE SERVICES DE LA FORMATION CONTINUE

L'AGEEFEP a d'ailleurs au moins une raison concrète de croire en cette volonté de miser sur la FEP. Cet été, la direction de l'Université a en effet accepté le principe de la création d'un Centre de services de la formation continue. Jusqu'à ce moment, l'Association avait réclamé pendant plus de dix ans — en vain — une réforme des Services aux étudiants (SAE), qui ont été conçus pour les étudiant-e-s plus jeunes et à plein temps et qui sont très peu utilisés par les adultes; ceux-ci contribuent pourtant à leur financement à raison de 5,70 \$ par crédit.

Au fur et à mesure que seront définis des besoins précis, ce qui s'effectuera vraisemblablement par un sondage, le Centre de services de la formation continue récupérera la cotisation des étudiant-e-s de la FEP ainsi que la subvention gouvernementale pour organiser ses propres services. Un budget sera également prévu pour créer un Fonds de soutien à la vie associative ainsi qu'un Fonds des initiatives étudiantes. Les modalités précises seront définies ultérieurement, mais il semble acquis qu'il y aura échange de services entre les SAE tels qu'on les connaît présentement et le Centre de services de la formation continue. Un comité AGEEFEP-FEP-SAE devrait assurer la gestion de ce dernier.

BUDGET ET ÉLECTIONS

L'un des rôles majeurs du congrès consiste évidemment à adopter les États financiers des deux dernières années ainsi que le budget et la cotisation pour les deux prochaines années. C'est aussi le congrès qui élit les dirigeant-e-s de l'Association,

soit les cinq membres du comité exécutif et les dix membres du Conseil de direction. Les mandats de tous les élu-e-s viennent à échéance le week-end du congrès. Tous les membres de l'Association sont éligibles à ces 15 postes, et les modalités des élections ainsi que les délais pour porter sa candidature sont expliqués en pages 2 et 3 de ce numéro.

D'AUTRES SUJETS

Bien d'autres sujets seront discutés au cours de ce 7^e congrès biennal. Les participant-e-s seront ainsi invités à se prononcer sur d'éventuels amendements à la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. Celle-ci, on le sait, reconnaît trois catégories d'étudiants dans les universités — le 1^{er} cycle, les cycles supérieurs et l'éducation permanente. Dans ce dernier cas, il appartient cependant aux établissements de définir ce qu'ils entendent par «éducation permanente», ce qui a donné lieu à certains imbroglios dans le passé lorsque des adultes ont voulu créer une association étudiante.

Des amendements sont également envisagés pour subordonner les chartes et statuts des universités à la loi sur les associations étudiantes de façon à ce que ces dernières jouissent effectivement du droit de désigner les représentant-e-s de leur choix dans les instances universitaires et pour accréditer éventuellement les associations nationales, car seules les associations locales sont présentement couvertes par la Loi.

Les nouvelles règles sur la nomination de l'ombudsman de l'université, le parrainage par l'AGEEFEP d'une Politique sur l'interculturalisme ainsi que divers rapports sur les activités académiques et les services de l'Association seront également débattus pendant les deux jours du congrès.

LA TOURNÉE DES CLASSES

Comme cela se produit à chaque congrès, des représentant-e-s de l'AGEEFEP se rendront dans les quelque 400 classes que compte la FEP entre la mi-septembre et la mi-octobre afin d'informer les étudiant-e-s sur le congrès et les inviter à y participer. Idéalement, chaque classe devrait compter au moins un représentant-e au congrès et cette personne servirait ponctuellement de lien avec l'Association.

Déficit budgétaire zéro : inéluclabilité ou idéologie?

Claude Garon

Tout ce qui grouille et grenouille dans le monde économique, pour ne pas dire dans la société en général, fait chorus : l'objectif d'un déficit budgétaire zéro pour le Québec ne constitue pas un choix mais un impératif incontournable. S'agit-il bien d'une inéluclabilité ou plutôt de la manifestation d'une certaine idéologie travestie sous une présumée fatalité?

L'Alliance, le bulletin d'information de L'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal (CEQ), opte indubitablement pour le second terme de l'alternative. Dans le numéro d'avril 1997, M. Pierre Dubuc, directeur de la Chaire d'études socio-économiques (CESE) de l'UQAM, se livre à une analyse qui a le double avantage de la concision et de l'intelligibilité pour le commun des mortels.

1. IL EST VRAI QUE LE QUÉBEC, DANS L'ENSEMBLE DU CANADA, EST LA DEUXIÈME PROVINCE LA PLUS ENDETTÉE PAR RAPPORT À SON PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB). ELLE SE SITUE CEPENDANT AU QUATRIÈME RANG SI L'ON CONSIDÈRE L'ENDETTEMENT AU REGARD DE SES REVENUS. DE PLUS, LES HÉRAUTS NÉOLIBÉRAUX QUI AGITENT L'ÉPOUVANTAIL DE LA DETTE, ET TOUT PARTICULIÈREMENT LA BANQUE MONDIALE, OMETTRAIENT DANS LEURS CALCULS L'ENSEMBLE DES ACTIFS DU QUÉBEC, SOIT SES RESSOURCES NATURELLES ET HUMAINES AINSI QUE SON CAPITAL SOCIAL.

2. L'IDÉE DE BASE GÉNÉRALEMENT ADMISE VEUT, QU'AVEC LE TEMPS, LES PROGRAMMES SOCIAUX SOIENT DEVENUS TROP

GÉNÉREUX ET TROP COUTEUX. QU'EN EST-IL EN RÉALITÉ? JUSQU'À IL Y A UN PEU PLUS DE 20 ANS, LA DETTE TOTALE DU QUÉBEC ÉQUIVALAIT À 12 % DU PIB; ELLE SE CHIFFRE AUJOURD'HUI À 44,3 %. DANS LA MÊME PÉRIODE, LE COUT DES PROGRAMMES SOCIAUX EST PASSÉ DE 22,9 % À 23,9 % DU PIB. DANS CE DERNIER CAS, LA DIFFÉRENCE EST SI TÊNUE QUE LES PROGRAMMES SOCIAUX NE PEUVENT VISIBLEMENT PAS ÊTRE RESPONSABLES DE LA CROISSANCE DE LA DETTE.

3. MAIS ALORS, D'OU VIENT-ELLE CETTE DETTE, ÉTANT AVÉRÉ QUE, SUR CHAQUE DOLLAR DE REVENU, LE QUÉBEC CONSACRE AUJOURD'HUI 15,8 CENTS POUR LA REMBOURSER, COMPARATIVEMENT À 4,4 CENTS EN 1975? M. DUBUC DONNE L'EXPLICATION SUIVANTE : «LA POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊTS ÉLEVÉS PRATIQUÉE PAR LA BANQUE DU CANADA EST DONC LA CAUSE PREMIÈRE DE L'AUGMENTATION VERTIGINEUSE DE LA DETTE. C'EST FACILE À COMPRENDRE. UN EMPRUNT DE 1 MILLION À 2 % D'INTÉRÊT MET 36 ANS À DOUBLER, ALORS QU'À UN TAUX DE 10 %, IL EST MULTIPLIÉ PAR 32 POUR LA MÊME PÉRIODE DE 36 ANS.» LA POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊTS ÉLEVÉS, RAPPELONS-LE, VISE D'ABORD À JUGULER L'INFLATION, UNE MENACE À LA STABILITÉ DU GRAND CAPITAL.

4. LE Credo néolibéral veut par ailleurs que la relance économique passe nécessairement par une réduction du fardeau fiscal des bien nantis et des entreprises. Dans les années 80, c'est ce qu'ont fait Ronald Reagan aux États-Unis et Margaret Thatcher au Royaume-Uni. Le Canada? Il a appliqué la même recette. Laissons encore la parole à M. Dubuc : «LES GOUVERNEMENTS ONT DONC RÉDUIT LE NOMBRE DES PALIERS D'IMPOSITION DE 16 À 5 — RELENTISSANT AINSI LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPOT, INTRODUIT LA TPS ET LA TVQ — TAXES RÉGRESSIVES PAR EXCELLENCE —, MULTIPLIÉ LES EXEMPTIONS ET LES CRÉDITS D'IMPOT, ABOLI L'IMPOT SUR LES

DROITS SUCCESSORAUX, ETC.» COMME PAR HASARD, LES RICHES ONT ÉTÉ LES GRANDS BÉNÉFICIAIRES DE CES MESURES. DANS LE MÊME TEMPS, LA PAUVRETÉ PROGRESSAIT AU PAYS AU POINT OU ELLE FRAPPE AUJOURD'HUI AU MOINS 20 % DE LA POPULATION. QUELQUES AUTRES CHIFFRES ILLUSTRENT LE TRANSFERT SPECTACULAIRE DU FARDEAU FISCAL QUI S'EST OPÉRÉ AU COURS DES DERNIÈRES DÉCENNIES. M. DUBUC RAPPELLE AINSI QUE LES ENTREPRISES CONTRIBUAIENT POUR 51,3 % DE L'IMPOT EN 1951 ALORS QUE LA PART DES PARTICULIERS SE CHIFFRAIT À 41,9 %. EN 1992, L'IMPOT DES ENTREPRISES NE REPRÉSENTAIT PLUS QUE 6,9 % DES RECETTES TOTALES; CELUI DES CITOYENS, 91,3 %.

Faut-il croire que le gouvernement néolibéral du Parti québécois, une fois atteint le déficit budgétaire zéro, réinjectera des sommes significatives dans la santé, les services sociaux et l'éducation? Ce serait faire preuve d'un bien grand optimisme, car le premier ministre Lucien Bouchard a déjà annoncé qu'il imiterait la politique de son homologue ontarien Mike Harris et qu'il réduirait les impôts. Le dernier budget du ministre des Finances, M. Bernard Landry, a fait un premier pas dans ce sens.

Dans notre vie d'universitaire comme dans bien d'autres aspects de notre existence, une telle politique comporte des conséquences concrètes : augmentation du nombre d'étudiant-e-s par cours, réduction de l'offre de cours, locaux moins bien entretenus, obligation de converser d'abord avec un ordinateur avant de joindre une personne-ressource et, tôt ou tard, majoration des droits de scolarité. Il n'est donc pas étonnant que M. Dubuc ait coiffé son article du titre suivant : *Le déficit zéro, Une belle arnaque!*

Il n'est probablement pas sans intérêt de lire le numéro de *Cité éducative* que vous avez en main en ayant en tête ces quelques éléments d'analyse.

La beauté d'être

en groupe

C'est que *vous* en profitez

Plus fort est le groupe, meilleure est la protection de chaque individu qui en fait partie. C'est de cette idée simple et universelle que La Sécurité, assurances générales s'inspire quotidiennement pour offrir à chaque membre de votre groupe une protection supérieure en matière d'assurance de groupe automobile et habitation.

Vous profitez ainsi de rabais exclusifs, de protections particulières, d'offres spéciales et de nombreux autres avantages.

La Sécurité, l'assureur recommandé par



Voilà la beauté d'être en groupe!

Informez-vous :

Montréal :

(514) 281-8121 ou 1 800 363-6344

Québec :

(418) 835-6806 ou 1 800 463-4806



**La Sécurité,
assurances générales**

PREMIER EN ASSURANCE DE GROUPE

IL A ÉTÉ DOYEN DE LA FEP PENDANT SEPT ANS

M. Jacques Boucher quitte avec la satisfaction du devoir accompli

Claude Garon

L'une de mes grandes sources d'inquiétude, c'est la lourdeur de la tâche de nos employés. On a beau donner aux gens des outils informatiques, simplifier et restructurer nos opérations, on ne compense pas totalement l'augmentation de la tâche, qui est très importante, même démesurée et inquiétante dans certains cas. Certains sont plus vulnérables que d'autres, notamment ceux qui prennent leur travail plus à cœur. Que ces phénomènes se produisent ailleurs dans l'université et dans le secteur privé est une mince consolation. À la FEP, plusieurs sont tombés malades et quelques-uns ont souffert de burn-out. Quand les gens abîment leur corps...»

De lui-même, c'est par ce propos que M. Jacques Boucher a entrepris son dernier entretien officiel avec *Cité éducative* comme doyen de la Faculté de l'éducation permanente. C'était le 7 mai dernier, à quelques semaines du début de sa retraite.

Les chiffres laissent effectivement entrevoir l'ampleur des récents bouleversements. Ainsi, les coupes budgétaires des dernières années ont ramené le budget de la FEP de 12 à 10 millions de dollars, une baisse d'environ 15 %. Le personnel de la FEP a été amputé de plus de 20 %. Il y avait deux vice-doyens, il n'est resté qu'un seul; le nom-

bre de directeurs de famille a été réduit de quatre à deux. Les responsables de programme ont aussi été frappés. L'effet des restrictions budgétaires s'est répercuté jusque dans les classes, où le ratio d'étudiant-e-s est passé de 34,8 à 37,4 au cours de la seule dernière année.

Ce nuage noir dans l'horizon de son septennat n'empêche cependant pas M. Jacques Boucher d'afficher de la fierté devant un bilan qu'il juge largement positif, «même si l'objectif n'est jamais définitivement atteint sur des questions comme la qualité des programmes et des études». Sa plus grande satisfaction? Probablement «la reconnaissance par l'Université de la légitimité de la présence des adultes et de l'existence de la FEP», une reconnaissance dont il aurait pu ajouter qu'elle n'a pas toujours été évidente.

En effet, il y a un an à peine, devant la précarité de la situation financière de l'Université, le Groupe de recherche sur les priorités institutionnelles (GREPI) a étudié l'hypothèse de démanteler la FEP et de répartir ses programmes et sa clientèle dans les autres facultés. Cette menace était à peine écartée que la ministre de l'Éducation, Mme Pauline Marois, créait le Groupe de travail sur le financement des universités. Invoquant — erronément d'ailleurs — «la faible diplomation dans les programmes de certificat et les autres programmes courts», ce groupe devait s'interroger sur la possibilité de changer le mode de financement des programmes de certificat, ce qui aurait mis en péril tout le système universitaire d'éducation des adultes.

On connaît la suite : l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) ont pris l'initiative de constituer la Coalition pour la sauvegarde du financement des certificats universitaires (CSFCU), qui a

multiplié les représentations dans les universités, auprès de tous les députés de l'Assemblée nationale ainsi qu'au Groupe de travail lui-même. La Coalition a aussi distribué aux étudiants des milliers de cartes postales conçues pour l'occasion en les invitant à y inscrire un bref message de protestation et à l'expédier à l'Assemblée nationale. Dans cette affaire, le Bureau d'études et de développement (BEED) de la FEP a joué un rôle crucial. C'est en effet le BEED qui a mis à jour les anomalies des statistiques officielles sur la diplomation dans les programmes de certificat et qui a démontré que les étudiants de la FEP terminent davantage leurs études que ceux des programmes de mineur, de majeur et de baccalauréat non contingenté de l'ensemble de l'Université de Montréal. Ces précisions ont certainement été déterminantes dans la décision du Groupe de travail de recommander à la ministre le maintien, pour le moment, de la formule de financement des certificats.

«L'année 1996-1997 a été une année de crise, note M. Boucher, mais nous avons bien réagi collectivement. Nous sommes montés aux barricades, nous avons démontré qu'il existe un problème de données et d'information sur les programmes de certificat. La crédibilité de la FEP et du BEED s'est manifestée avec force au Groupe d'étude sur le financement des universités. Le mémoire que nous y avons présenté a fait le tour de la province et les statistiques réelles sur la diplomation ont ouvert les yeux à bien du monde. Une crise, ça comporte au moins l'avantage de nous obliger à un repositionnement. Alors que certains voulaient profiter de mon départ pour mettre la Faculté en sourdine et ramener ses programmes dans les facultés-mères, la direction de l'Université se dit plutôt : "Pourquoi ne pas donner à la FEP les outils dont elle a besoin pour se développer?"»

La satisfaction de M. Boucher est d'autant plus grande que le chemin parcouru est important : «Quand j'ai été nommé doyen en 1990, la Faculté de l'éducation permanente souffrait d'un problème de crédibilité. On disait volontiers que la FEP, avec les chargés de cours, les adultes, le régime d'études à temps partiel, les cours le soir, n'était qu'une université de seconde zone. Ma propre crédibilité et celle de l'équipe de la Faculté ont contribué à améliorer les choses. Cette équipe est d'ailleurs de première valeur, qu'il s'agisse du décanat, des professionnels, des employés de soutien ou du BEED. Ce dernier est maintenant reconnu comme un bureau de recherche institutionnelle très important, qui n'a pas d'équivalent dans le réseau universitaire. Aujourd'hui, lorsque nous nous présentons dans une réunion, la FEP n'est plus un partenaire mineur dont on s'occupera plus tard. Je suis très fier de cela.»

Fier, M. Jacques Boucher l'est également à propos de la rentabilité de la FEP, qui procure à l'Université des revenus de «plus ou moins 25 millions de dollars» alors qu'elle n'en coûte qu'une dizaine de millions : «Dans les sept années où j'ai été en fonction, une seule, la première, s'est terminée par un déficit. Nous avons toujours bouclé le budget et même réalisé quelques surplus, notamment en 1996-1997. Mon successeur disposera même d'une marge de manœuvre en 1997-1998. À l'interne, j'ai toujours insisté pour éviter tout déficit, car c'était mon argument majeur pour défendre les crédits de la FEP au comité du budget de l'Université.»

Parmi les autres points positifs qui ont marqué son mandat, M. Boucher note la visibilité de la FEP, qui a longtemps été la seule faculté de l'U. de M. à recourir à la publicité, particulièrement dans les journaux, la création d'activités de formation continue non créditées, la consolidation des Belles Soirées et la recherche de nouvelles clientèles. Certes, le nombre d'étudiant-e-s qui suivent des cours sur le campus de l'U. de M. a diminué au fil des ans, mais il s'agit d'un phénomène de société qui touche l'ensemble des universités. En augmentant ses activités dans les hors campus, dans les cours de langues et dans l'ensei-

gnement à distance, la FEP s'en est bien mieux tirée que la plupart des autres facultés. En témoigne sa part de marché dans l'ensemble de l'Université, qui est passée en quelques années de 14 à 17 % de l'ensemble des crédits. La FEP se tire également très bien d'affaire dans la féroce concurrence que se livrent les universités. «Si nous étions restés assis sur le campus, affirme-t-il, notre clientèle aurait diminué de 20 à 25 %, comme cela s'est produit ailleurs.»

Dans son bilan, M. Boucher inclut aussi la motivation du personnel, la consolidation du décanat et l'informatisation de la Faculté. Sur ce dernier point, rappelle-t-il, «il n'y avait pas cinq ordinateurs pour 125 employés et 12 000 étudiants lorsque j'ai été nommé doyen, si bien que les gens travaillaient encore avec des dactylos et du papier carbone». Sept ans plus tard, tout le personnel, incluant le doyen, dispose d'un poste de travail informatisé. M. Boucher considère d'ailleurs que le développement de la bureautique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que le recours à la salle de vidéo-conférence, qui est présentement sous-utilisée, constituent de beaux défis pour son successeur.

M. Jacques Boucher rappelle par ailleurs qu'une faculté comme le FEP doit obligatoirement vivre dans une culture de partenariat, particulièrement avec les autres facultés, l'association étudiante — il s'agit évidemment de l'AGEEFEP — et le syndicat des chargés de cours (SCCCUM). M. Boucher se souvient ainsi, qu'à son arrivée à la FEP, on ne lui avait guère dit de bien de l'AGEEFEP, que ses relations avec cette dernière ont comporté «des hauts, des bas et des conflits», mais que sur les questions majeures comme la défense des certificats, la Faculté et l'association étudiante ont partagé une large communauté de vues. Non sans sourire, M. Boucher a en mémoire une réunion particulièrement infernale du Conseil de la faculté (CONFEP) au cours de laquelle le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, «tirait à boulets rouges sur toutes les virgules des documents à l'ordre du jour». Il s'empresse d'ajouter que le CONFEP s'est réuni une soixantaine de fois en sept ans et que les débats ont en

général été sereins. «Dans l'ensemble, affirme-t-il, mes relations avec l'AGEEFEP ont été beaucoup plus positives que négatives.»

En ce qui concerne les chargé-e-s de cours, M. Boucher retient également plus d'éléments positifs que négatifs, mais il se dit toujours en total désaccord avec la volonté syndicale d'éliminer les cliniciens et les spécialistes du monde du travail qui viennent donner un ou deux cours au profit des chargé-e-s de cours dont l'activité principale est l'enseignement. «En raison de la nature même de la FEP et de ses programmes, ce n'est pas possible de se priver de la précieuse collaboration de ces spécialistes, ce serait même suicidaire», note-t-il.

Au regard des programmes, l'ex-doyen observe que la FEP est fort différente des autres facultés qui gèrent un bloc de programmes relativement stable. «Quand je suis arrivé en 1990, j'ai constaté que la moitié de nos programmes n'existaient pas dix ans plus tôt. J'ai compris que si nous ne créons pas de nouveaux programmes, nous étions voués à la décroissance.» Depuis ce moment, la FEP a effectivement implanté une dizaine de nouveaux programmes et deux seulement — Santé humaine et environnement ainsi que Santé et sécurité du travail 2 — n'ont pas obtenu le succès escompté. Les anciens programmes d'ergonomie, d'environnement et de biotechnologie ont également été abandonnés. Par contre, des programmes comme Intervention en milieu multiethnique, Intervention auprès des jeunes, Violence et société ainsi que Maintien à domicile, pour n'en nommer que quelques-uns, connaissent beaucoup de succès.

Heureux d'entreprendre sa retraite, M. Boucher a quitté en toute conscience du contexte très difficile que doivent affronter ceux et celles qui sont toujours en poste. «Je suis inquiet pour l'Université de Montréal, dit-il. En quelques années, le budget a diminué de 25 à 30 % et le déficit accumulé atteint 80 millions. Je crois cependant que l'Université a tout ce qu'il faut pour sortir plus forte de cette crise. N'empêche que tous ceux qui dépendent du budget de l'État sont appelés à vivre des difficultés au cours des prochaines années.»

La **CRISE FINANCIÈRE** des universités : *quelques chiffres éloquentes*

Claude Garon

***E*n trois ans, les revenus généraux des universités québécoises ont diminué de 15,8 % ou 298,5 millions de dollars. De 1 883 millions qu'ils étaient en 1994-1995, ces revenus ne se chiffrent plus qu'à 1 585 millions pour l'année en cours. Les conséquences? Entre autres, des déficits budgétaires qui risquent d'exploser dans plusieurs établissements, une réduction marquée des revenus par étudiant et, dans une moindre mesure, du nombre d'étudiant-e-s, ainsi qu'une cure radicale d'amaigrissement du corps professoral. Et ce n'est pas terminé : le Conseil du trésor du gouvernement du Québec exigerait un autre tour de vis substantiel en 1998-1999.**

Dans le fatras de statistiques qui déferlent au fil de la crise universitaire, le Groupe de travail sur le financement des universités aura eu, entre autres mérites, celui de s'en tenir aux chiffres les plus significatifs et aux enjeux majeurs qu'ils soulèvent. Dans le rapport qu'il a remis à la mi-avril à la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois, le Groupe de travail écrit ainsi : «Il est irréaliste de penser que les universités pourront continuer à offrir les mêmes services, avec la même qualité,

avec des ressources qui diminuent sans cesse.» Si la ministre espérait que les experts à qui elle a elle-même demandé de la conseiller lui donneraient le prétexte ou la légitimité d'ordonner de nouvelles coupes dans le financement des universités, elle a fait chou blanc.

Le rapport rappelle en effet que les revenus généraux des universités se limitent essentiellement à deux sources : les subventions gouvernementales et les droits de scolarité. Les premières sont de 1,287 millions en 1997-1998, en baisse de 285 millions ou 18,5 % comparativement à 1994-1995. En raison d'une diminution de la clientèle — 159 966 étudiants équivalents à temps complet pour l'année en cours selon les prévisions, comparativement à 166 901 trois ans plus tôt —, les universités ne toucheront cette année que 297,5 millions de dollars en droits de scolarité, une diminution de 12,8 millions ou 4,1 %. Entre autres conséquences, les revenus généraux des universités par étudiant ne sont plus que de 9 908 \$ cette année, une diminution de 1 378 \$ par rapport à il y a trois ans.

LES DÉFICITS EXPLOSENT

Le Groupe de travail a aussi noté que les établissements n'ont réellement absorbé que 50 % des coupes budgétaires imposées au cours des trois dernières années. L'autre tranche de 50 % a tout simplement gonflé le déficit accumulé des établissements. Pour l'ensemble du réseau universitaire, ce dernier était estimé à près de 188 millions pour l'année 1996-1997 alors qu'il n'était que de 123 millions deux ans plus tôt. Si l'on prend l'exemple de l'Université de Montréal, le déficit est passé de 20 à 50 millions en deux ans, et le recteur a indiqué à l'Assemblée universitaire qu'il approcherait les 80 millions en 1998-

1999. Or, la règle budgétaire exclut que le gouvernement rembourse les déficits de fonctionnement. D'où l'inquiétude du Groupe de travail : «Un niveau de financement trop bas n'est pas compatible avec la méthode de financement actuelle. Il pourrait en résulter des situations financières précaires et une impossibilité de maintenir la règle sur les déficits. En effet, certains établissements pourraient se trouver dans l'incapacité de rembourser leur dette, ce qui mènerait inévitablement à une remise en question majeure du système universitaire québécois.»

900 PROFESSEURS DE MOINS

Ce n'est pas faute d'avoir réduit leur personnel que les universités se retrouvent dans cette situation. Le Groupe de travail rappelle en effet que 900 professeur-e-s — l'équivalent d'une université de la grandeur de l'UQAM — ont été retranchés dans le réseau en trois ans, principalement par la mise à la retraite anticipée. L'Université de Montréal est de loin la plus touchée : en juin 1998, elle aura 364 professeur-e-s de moins que cinq ans plus tôt. Le Groupe de travail note à ce propos : «Ces réductions auront des conséquences durables, car l'engagement de jeunes diplômés pour remplacer les professeurs qui auront quitté ne pourra se faire. Elles auront aussi un effet dissuasif sur les personnes qui voudraient poursuivre des études supérieures, notamment au troisième cycle, puisque les perspectives d'emploi seront plus restreintes.»

UNE COMPARAISON VALABLE?

Les tenants du déficit budgétaire zéro arguent pour leur part qu'il est normal pour l'État de sabrer dans les subventions aux universités en raison de la part plus grande du Produit intérieur brut (PIB) que le Québec consacre à cet ordre d'enseignement comparativement à l'Ontario.

Si l'on s'en tient aux dépenses de fonctionnement des universités, les chiffres bruts semblent confirmer ce point de vue : 1,22 % au Québec contre 0,97 % en Ontario, un écart approximatif de 25 %. Les choses ne sont cependant pas si simples, car l'Ontario n'a pas de système collégial si bien que la deuxième année de cégep correspond probablement à la première d'université dans la province voisine, ce qui rend périlleuse toute comparaison. De plus, les deux systèmes sont fort différents, notamment en raison de la présence massive des adultes à temps partiel dans les établissements du Québec. Plus important, le PIB de la Belle Province est de 20 % inférieur à celui de l'Ontario : 22 949 \$ par habitant comparativement à 27 641 \$.

Or, en dépit de cet écart de richesse, les besoins d'enseignement supérieur sont évidemment tout aussi importants et coûteux au Québec qu'en Ontario ou ailleurs dans le monde occidental. A-t-on assez clamé l'importance de la formation dans la société du savoir? Le groupe de travail rappelle ainsi que le nombre d'emplois au Québec s'est accru de 24 % au cours des 15 dernières années. Il faut toutefois savoir que les emplois requérant une formation primaire ou secondaire ont diminué de 26,7 % au cours de cette période; pour les diplômés du cégep et de l'université, il y a eu augmentation de 133 %.

UNE NOUVELLE CRISE DES DROITS DE SCOLARITÉ?

Dans ce contexte, il semble inévitable que la question de la hausse des droits de scolarité revienne sur le tapis à moyen terme. Le gouvernement du Québec s'est certes engagé à maintenir le gel des droits de scolarité jusqu'à la fin de son présent mandat, mais il serait étonnant qu'il renouvelle cet engagement après les prochaines élections, quel que soit le parti au pouvoir. Or, la perspective d'une hausse des droits de scolarité constitue le thème mobilisateur par excellence du mouvement étudiant depuis plus de 25 ans. Tôt ou tard, on assistera donc à une nouvelle crise.

Ce scénario semble d'autant plus probable que le désarroi est patent chez les gestionnaires des universités. On en

veut pour preuve la divulgation, dans *La Presse* du 18 avril dernier, du projet de l'École des Hautes Études Commerciales d'inviter les grandes entreprises à commanditer les professeur-e-s de l'établissement. Selon l'exemple que donnait la journaliste Michèle Ouimet, le directeur de l'École des HEC, M. Jean-Marie Toulouse, pourrait ainsi être identifié comme «Jean-Marie Toulouse, professeur de stratégie-Bombardier!» M. Toulouse est d'ailleurs désigné comme un «fervent défenseur de cette idée», car il y voit l'occasion de «sauver les meubles et de trouver à tout prix des idées pour accroître les revenus des universités». Il n'est pas dit, toutefois, que tous les universitaires accueilleraient avec le même enthousiasme cette forme de commercialisation du corps professoral.

QUELLE UNIVERSITÉ EN L'AN 2000?

Même en admettant que les universités empruntent des voies aussi peu orthodoxes que celle envisagée à l'École des HEC, seul un improbable revirement de situation leur permettrait de retrouver le niveau de financement dont elles bénéficiaient il y a à peine quelques années. L'hypothèse la plus probable est celle

d'une crise financière qui ne se résoudra que par une restructuration majeure du système universitaire. Il faut dès lors se tourner vers la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), qui planche depuis le début de l'année sur la rationalisation des programmes et des activités universitaires (voir texte en pages 14 et 15).

Faut-il s'en consoler? Le Québec n'est pas seul à vivre à l'heure d'une crise universitaire. Sous le titre *Les mutations de l'université*, la revue *Sciences humaines* consacrait son numéro de mars 1997 aux difficultés de l'université en France : massification de l'enseignement supérieur, juxtaposition de filières disparates aux objectifs et fonctionnements très divers, dégradation des conditions d'enseignement et de recherche, orientation déficiente des étudiants, hétérogénéité de la clientèle et croissance d'une population étudiante mi-étudiante mi-salariée, filières aux débouchés incertains comme les lettres et sciences humaines, forte présence d'enseignants au statut précaire et désintéressés des professeurs de carrière pour l'enseignement au 1^{er} cycle. N'a-t-on pas déjà entendu cela?

4 CONFÉRENCES THÉMATIQUES

Ensemble contre la douleur

APPROCHES NOVATRICES DE SOINS; ENJEUX ÉTHIQUES ET SOCIAUX

La douleur chez le jeune enfant

Le jeudi 4 septembre à 19 h

La douleur chez l'adulte victime de traumatismes

Le mercredi 29 octobre à 19 h

La douleur chez la personne âgée

Le lundi 24 novembre à 19 h

La douleur vécue à domicile

Le jeudi 11 décembre à 19 h

Une conférence : 13 \$ (taxes incluses)

Quatre conférences : 45 \$ (taxes incluses)

Renseignements et réservations : (514) 343-6090

1 800 363-8876

Info@fep.ummontreal.ca

Paiement par chèque ou carte de crédit accepté

QUATRE AUTRES PRO

pour la Commission des universités sur les programmes

Claude Garon

Au-delà des programmes proprement dits, la grande opération de rationalisation à laquelle s'affaire la Commission des universités sur les programmes traitera de quatre problèmes particuliers, dont deux qui intéressent directement l'AGEEFEP : la mobilité des étudiants entre les universités ainsi que les nouveaux formats de la formation continue. Les deux autres problèmes sont l'arrimage cégeps-universités et la contribution des disciplines connexes aux programmes spécialisés .

Créée en décembre 1996 à la demande même de la ministre de l'Éducation dans la foulée des États généraux sur l'éducation, la Commission de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) note dans un document d'avril 1997 que «parents et étudiants s'étonnent, souvent avec raison, qu'une année d'étude dans une université n'obtienne aucune ou peu de reconnaissance par équivalence en cas de transfert dans une autre université dans le même secteur d'étude».

L'AGEEFEP n'est pas étrangère à l'inscription des équivalences de cours dans le plan de travail de la Commission. Pendant au moins deux ans, l'Association a mené une longue, acrimonieuse et coûteuse (plus de 40 000 \$) bataille judiciaire contre le refus de l'Université du Québec à Montréal d'accorder des équivalences de cours à des étudiant-e-s du Certificat en droit de la Faculté de l'éducation per-

manente. C'est même à cette occasion qu'elle a créé le Fonds de défense juridique, auquel les membres cotisent toujours une somme de 1 \$ par trimestre.

L'affaire a eu un retentissement certain dans le petit monde universitaire, d'autant plus que la fin des démêlés judiciaires, qui avaient laissé le problème entier, a quasi coïncidé avec les États généraux sur l'éducation, où l'AGEEFEP a fort bien réussi à porter le débat. Le Rapport final des États généraux a d'ailleurs reconnu la réalité de ce problème. De plus, dans les jours suivant la présentation de son mémoire aux États généraux, l'AGEEFEP recevait une lettre du président de la CREPUQ, M. Pierre Reid, qui convenait lui aussi de la pertinence de se pencher sur cette question.

Jusqu'à ce jour, l'AGEEFEP considère que la meilleure solution consisterait à créer une table d'équivalences pour tous les cours de 1^{er} cycle de

l'ensemble du réseau universitaire, ce qui éliminerait toute subjectivité dans la décision d'accorder ou de refuser une demande d'équivalences.

Il semble peu probable, toutefois, que la Commission de la CREPUQ empruntera cette voie, elle qui écrit : «Il ne saurait être question de décréter une reconnaissance automatique de toutes les activités dans les cas de transfert. Ce type de décision appartient en effet aux établissements eu égard au programme à compléter.» À la lumière d'une autre affirmation de la Commission — «il n'en demeure pas moins certaines anomalies difficiles à expliquer ou à justifier et, au-delà du problème technique, cela constitue un enjeu systémique» —, il faudra voir comment se traduira concrètement la volonté de favoriser la mobilité des étudiant-e-s. Il va de soi que l'Association suivra l'affaire de très près.

DE NOUVEAUX FORMATS DE FORMATION CONTINUE

En ce qui regarde la formation continue, la Commission rappelle que les étudiant-e-s de tout âge peuvent s'inscrire à temps partiel dans la plupart des programmes de baccalauréat des universités. On sait cependant que les plus de 25 ans optent majoritairement pour les programmes de certificat, dont la Commission convient qu'ils «permettent la fréquentation à temps partiel et sont conçus pour répondre à des besoins de perfectionnement professionnel, d'initiation à de nouvelles pratiques qu'un monde du travail en constant changement exige des personnes en emploi».

Selon le cas, estime la Commission, le recyclage ou la mise à niveau des

BLÉMES

connaissances ne requièrent pas forcément 10 cours, comme c'est le cas dans les certificats, si bien que «les formats de la formation continue dans les universités doivent permettre la réponse ponctuelle à des besoins plus limités». On pense ici plus particulièrement aux activités de perfectionnement des membres des corporations et des ordres professionnels.

L'ARRIMAGE CEGEPS-UNIVERSITÉS

La nécessité d'un meilleur arrimage entre les études collégiales et universitaires a été fréquemment débattue ces dernières années, et plusieurs initiatives seraient en cours pour trouver des solutions. L'un des problèmes vient du fait que, en principe, les universités s'alimentent en clientèle auprès des détenteurs d'un Diplôme d'études collégiales du secteur général. Or, depuis plusieurs années, on constate que 24 % des diplômé-e-s du cégep technique s'inscrivent à l'université. «Il faut pouvoir éviter à ces étudiants les répétitions de cours et les délais indus dans l'obtention d'un diplôme de premier cycle», écrit ainsi la Commission.

La collaboration cégeps-universités pourrait même prendre des formes inédites. Ainsi, dans l'entrevue qu'il a accordée à *Cité éducative* avant de prendre sa retraite, l'ex-doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Jacques Boucher, soulignait qu'un projet est à l'étude pour créer un nouveau programme destiné aux futurs policiers, en l'occurrence un baccalauréat qui comporterait quatre années d'études dans le cadre d'une étroite collaboration cégeps-universités.

Pour ce qui est de la contribution des disciplines connexes aux programmes spécialisés, il s'agit là aussi du vieux problème de la surspécialisation de nombreux programmes de baccalauréat et de la nécessité d'élargir l'horizon intellectuel des étudiant-e-s qui y sont inscrits.

LE GROS MORCEAU : LA RATIONALISATION DES PROGRAMMES

L'inscription des quatre questions ci-haut à l'ordre du jour de la Commission ne doit pas nous faire oublier que son mandat principal est bien plus large et plus complexe : rationaliser un réseau universitaire pour lequel le statu quo est devenu insoutenable. Les données de base sont connues : en trois ans, les universités auront perdu 25 % de leurs subventions gouvernementales et la clientèle aussi est en baisse de 12 000 en deux ans, après un sommet de 256 500 en 1992. Au total, 900 postes de professeur-e-s ont été abolis. En dépit de toutes ces mises à la retraite, la moyenne d'âge du corps professoral frise toujours les 50 ans si bien qu'une nouvelle vague de retraite se produira dans la période 2000-2008.

Comment se remodelera le réseau universitaire? La Commission énumère ainsi ses hypothèses : «Meilleure concertation entre universités pour l'offre de programmes dans des champs connexes, meilleure répartition et meilleur partage des spécialités à l'intérieur d'une discipline ou d'un champ d'études où plusieurs institutions sont actives, meilleure planification de l'offre de cours et harmonisation de régimes d'études qui permettent une plus grande mobilité des étudiants entre diverses institutions, meilleure concentration des ressources permettant de préserver la masse critique nécessaire au maintien de la qualité dans des champs moins fréquentés, abandon de programmes devenus caducs et pour lesquels les débouchés se sont graduellement évanouis, développement de moyens technologiques permettant d'accroître l'accès à la connaissance, bref la Commission devra faire preuve d'imagination pour aider le système universitaire à redéfinir les façons dont il peut le mieux répondre aux attentes de l'État et de la population du Québec.»

Si les principes relèvent à la limite du sens commun, leur articulation concrète sera fort délicate. Des mesures comme le partage des spécialités, la meilleure concentration des ressources,

l'abandon de programmes, cela signifie un bien grand dérangement pour un grand nombre de personnes, tantôt des abolitions de postes et des mises à la retraite anticipée, tantôt un changement d'environnement de travail, voire d'université. Qui renoncera à quoi? Voilà qui mettra à rude épreuve la capacité de concertation des universités, étant entendu que si la pression au changement est très forte, chaque établissement conservera une très large autonomie dans l'application des mesures qui seront arrêtées.

La Commission dispose tout de même d'un peu de temps pour mettre de la chair sur l'os puisqu'elle doit poursuivre ses travaux jusqu'à la fin de 1998.

ANDRÉ LEGAULT AVOCAT

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
A V O C A T S

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

IL Y AURA AUSSI UNE POLITIQUE SUR LES UNIVERSITÉS

La politique de la formation continue privilégiera l'alphabétisation et la formation de base

Claude Garon

La future Politique de la formation continue du Québec aura pour priorités l'alphabétisation et la formation de base. Les adultes du collégial et de l'université pourraient également y trouver leur compte, entre autres dans la reconnaissance des acquis, l'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel au Régime de l'aide financière, la participation accrue aux décisions qui les concernent ainsi que la diversification des lieux et des formats d'études. Des discussions s'engageront également sous peu en vue de l'adoption d'une politique sur les universités. Ce dernier débat pourrait être particulièrement houleux, car il est probable qu'on ramènera sur le tapis la délicate question du financement des certificats et des autres programmes courts.

Conçu à la demande même de la ministre de l'Éducation (MEQ), M^{me} Pauline Marois, et tel que recommandé dans le Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, ce projet de politique est l'œuvre conjointe d'un comité d'experts du MEQ et d'un comité-conseil de personnes engagées en éducation des adultes. M. Robert Martin faisait partie de ce groupe-conseil. La ministre l'y a cependant nommé à titre personnel, et non comme président de l'AGEEFEP.

Pourquoi le Québec souhaite-t-il se donner une politique de la formation continue? Les quelques chiffres suivants l'expliquent : il y a à peine six ans, en

1991, quatre Québécois-e-s sur 10 n'avaient pas terminé leurs études secondaires, et «environ 900 000 adultes québécois ont une maîtrise de l'écrit qui ne leur permet pas de traiter l'information disponible dans leur vie quotidienne». De plus, tous ordres confondus, l'effectif scolaire d'adultes approche le demi-million de personnes. Une contradiction, pourtant : alors qu'en principe les besoins de formation continue vont croissant, la clientèle d'adultes n'a cessé de diminuer au cours des cinq dernières années, un phénomène qui n'a épargné aucun ordre d'enseignement.

PAS SEULEMENT LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans la philosophie qui anime ce projet, on observe une volonté du MEQ de mettre un bémol à une politique qui, depuis 1984, est axée quasi exclusivement sur la formation de la main-d'œuvre, souvent au détriment de la formation fondamentale et du développement global de la personne. Tout au long des États généraux et dans les discussions qui ont suivi, les éducateurs d'adultes ont déploré l'emprise des ministères à vocation économique sur les programmes de formation, centrés exclusivement sur l'adaptation de la main-d'œuvre, ce qui limite le ministère de l'Éducation à un simple rôle de «fournisseur de services éducatifs». On devine que les clientèles les moins favorisées et les moins scolarisées ont été les principales victimes de cette orientation.

Tout en réaffirmant les éléments centraux de la *Loi sur le ministère de l'Éducation* — promotion de la valeur de l'éducation, contribution à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population, accès au savoir et à la culture —, le MEQ profi-

tera «de la révision en cours de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* pour y inscrire plus explicitement la mission de formation continue de chaque ordre d'enseignement». L'adoption ultérieure d'une politique sur les universités s'inscrit dans la même perspective. De même, le Ministère entend «procéder à des amendements législatifs qui conduiront à une reconnaissance plus formelle de l'éducation populaire autonome».

LES UNIVERSITÉS

Au nombre des mesures qui touchent plus particulièrement les universités, on note l'intention du MEQ d'«inciter les établissements d'enseignement supérieur à améliorer les services existants pour répondre aux besoins spécifiques d'accueil et d'aide des adultes, et leur rappeler l'importance de la gratuité des services complémentaires pour l'accès à la formation continue».

Il est également probable que les établissements universitaires bénéficieront de l'extension de l'offre de cours à temps partiel, du soutien aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que du développement de l'enseignement à distance. Dans ce dernier cas, le rapport note qu'il existe trois réseaux publics distincts au Québec, soit la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec, le Centre collégial de formation à distance ainsi que la Télé-université de l'Université du Québec, sans parler du consortium CANAL et de Télé-Québec, qui diffusent tous deux des cours universitaires. Or, tous ordres d'enseignement confondus, seulement 30 000 personnes suivent des cours à distance et on estime qu'il y a là un potentiel inexploité.

Encore faudra-t-il promouvoir la formation à distance dans la population, augmenter l'offre de cours et améliorer le taux de réussite, qui est beaucoup moins élevé que pour les cours suivis en classe. Pour y arriver, les intervenants identifiés précédemment ont entrepris de se concerter au sein du Comité de liaison en formation à distance, dont le Ministère entend suivre de près les travaux.

AIDE FINANCIÈRE ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS

L'AGEEFEP ainsi que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) ont d'autres raisons de se réjouir : le Ministère se rendra au vœu du Groupe de travail sur le Régime d'aide financière aux étudiants (Rapport MacDonald) «d'accorder une aide financière sous forme de prêts aux étudiantes et étudiants inscrits à temps partiel». L'AGEEFEP et la FAEUQEP réclamaient une telle mesure depuis le dégel des droits de scolarité, en 1989.

Le ministère de l'Éducation semble également vouloir agir sur un autre front important en affirmant que «tout adulte a droit de faire appel au système d'éducation pour faire reconnaître ses acquis extrascolaires». En principe, chaque établissement qui donne de la formation continue devra se doter d'une politique de reconnaissance des acquis, ce qui mènera à terme à un système national de reconnaissance des acquis. Un plan d'action s'échelonne sur trois ans, soit de 1998 à 2001, et il comportera des amendements législatifs et réglementaires, la révision des allocations budgétaires et des règles de fonctionnement, la production d'instruments d'évaluation des acquis ainsi que des mécanismes de concertation multipartites. Est-il besoin de rappeler que l'AGEEFEP et la FAEUQEP s'intéressent aussi à ce dossier depuis de très nombreuses années?

PARTICIPATION DES ADULTES ET VIE ASSOCIATIVE

Le mouvement étudiant de l'éducation permanente ne peut également qu'applaudir en lisant dans le projet de

politique que «les adultes doivent être en mesure de participer à l'évaluation de la pertinence et de la qualité des services prévus à leur intention», une condition indispensable à des services bien adaptés à leurs besoins.

Le projet va même plus loin en affirmant que «la vie associative des adultes doit aussi être soutenue, car elle peut conduire à développer un sentiment d'appartenance qui contribue à la persévérance scolaire.» Il faut rappeler à ce sujet que l'AGEEFEP a été et demeure une pionnière dans le monde étudiant adulte, où l'on ne dénombre encore qu'un petit nombre d'associations étudiantes.

LA RECHERCHE EN ÉDUCATION DES ADULTES

Dans un autre ordre d'idées, les concepteurs du projet de politique de la formation continue rappellent aussi qu'il se fait peu de recherche en éducation des adultes en général et qu'il y aurait intérêt à en savoir davantage sur des sujets comme «les styles d'apprentissage et les préférences cérébrales des adultes, le transfert des apprentissages, les environnements de formation, l'encadrement en formation à distance et l'évaluation des pratiques andragogiques [...]». Afin de contrer cette inertie, le MEQ demandera au Fonds concerté d'aide à la recherche (FCAR) de consacrer au moins 500 000 \$ par année, au cours des quatre prochaines années, «à des projets de recherche présentés dans le cadre d'un programme thématique sur la recherche-innovation en formation continue». D'autres programmes de recherche en pédagogie seront également mis à contribution.

UN POINT D'INTERROGATION : LE FINANCEMENT

À tout le moins du point de vue étudiant, ce projet de politique comporte à l'évidence bon nombre d'éléments très valables. Une inquiétude, toutefois : le financement de la formation continue à l'université. D'une part, le Ministère n'entend ni augmenter ni réduire sa contribution au financement de la formation continue; d'autre part, l'application de la politique, qui a pour priorités l'analphabétisme et la sous-scolaris-

tion, entraînera forcément de nouvelles dépenses.

Aux yeux du Ministère, la solution à ce problème réside «dans l'augmentation de la contribution d'autres partenaires, dans une plus juste allocation des ressources et dans des efforts de rationalisation qui évitent le gaspillage». Dans ce dernier cas, on fait en particulier allusion aux travaux de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec sur la rationalisation des programmes et des activités universitaires. «Cette rationalisation est essentielle, mais elle ne saurait suffire, note-on. Une démarche de concertation plus serrée devra être entreprise à l'enseignement supérieur pour éviter les chevauchements dans l'offre de services entre les cégeps et les universités.» En clair, il n'est pas impossible que des programmes d'études actuellement offerts à l'université soient transférés au collégial.

La «plus juste allocation des ressources» suscite aussi des inquiétudes. Le document rappelle à ce propos que l'État finance la demande dans les programmes de formation continue à l'université alors que le collégial et le secondaire sont limités à des enveloppes fermées : passé un certain seuil, on refuse les étudiant-e-s. Quand on sait que le MEQ a tenté sans succès, l'hiver dernier, de modifier le mode de financement des certificats, ce rappel n'a rien de rassurant.

De même, «l'augmentation de la contribution d'autres partenaires» pourrait éventuellement inclure une hausse des droits de scolarité. Ce ne sera cependant pas à court terme puisque le gouvernement a promis de maintenir le gel de ces droits jusqu'à la fin de son présent mandat.

Quoi qu'il en soit, les prochains mois devraient nous en dire davantage. Au cours de l'automne, la Table nationale du suivi de la réforme de l'éducation soumettra à la consultation le projet de politique sur la formation continue. On prévoit que l'exercice durera deux mois et que la ministre sera en mesure de produire la version finale de sa politique en février prochain. À l'automne 2002, la politique fera l'objet d'un bilan et, au besoin, de réajustements.



Les Services aux étudiants

CEPSUM

Le centre sportif de l'Université de Montréal

2100, boul. Édouard-Montpetit
343-6150

L'endroit idéal pour le squash, le conditionnement physique, le hockey et la natation. Piscine complètement remise à neuf au cours de l'été 1997.

Tarif préférentiel de pré-abonnement jusqu'au 8 septembre. Par la suite, plusieurs forfaits d'abonnement seront possibles.

Plus de 100 activités dirigées pour les jeunes (2 à 17 ans) et pour les adultes.

Inscription par téléphone de 12 h à 20 h
343-6160

Activités pour les jeunes : 28 août,

3 et 4 septembre, et 8 au 11 septembre

Salle d'entraînement : 3 et 4 septembre

Aquatique adulte : 8 au 11 septembre

Conditionnement physique et arts martiaux :

9 au 11 septembre

Ligues : 10 et 11 septembre

Autres activités : 11 septembre

À compter du 12 septembre

Inscription en personne ou par téléphone du lundi au vendredi entre 9 h et 21 h, et les samedis et dimanches de 10 h à 20 h.



SAC

Service des activités
culturelles
Université de Montréal

Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit, bureau C-2524
343-6524

La culture sous toutes ses formes !

Ateliers dans tous les secteurs artistiques : musique, théâtre, cinéma, vidéo, photo, danse, arts plastiques, communication, science.

Programmation exceptionnelle de concerts, films et pièces de théâtre. Vous pouvez aussi vous joindre au club de photo, à l'une des chorales ou à la troupe de théâtre du SAC.

Inscription aux ateliers du SAC

8 au 12 septembre de 9 h 30 à 20 h



Service universitaire de l'emploi

Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage
343-6736

Inscrivez-vous dès le début de l'année universitaire.

Participez aux ateliers gratuits de recherche d'emploi, consultez la banque d'emplois, venez rencontrer les employeurs lors des journées-carrière.



Cliquez Admission et vie étudiante

www.umontreal.ca

Service d'orientation et de consultation psychologique SOCP

*Pavillon des Services aux étudiants
2101, boul. Édouard-Montpetit, 3^e étage*

*Consultation psychologique et orientation 343-6853
Information scolaire et professionnelle 343-7890*

Pour faire le point !

Une équipe de psychologues, de conseillers d'orientation et de conseillers en information scolaire et professionnelle vous offrent leurs services pour des consultations individuelles ou des ateliers de groupe : développement personnel, méthodes d'études et orientation.



Étudiants adultes

Ateliers d'orientation répondant à vos besoins

- Bilan de carrière
- Clarifier ses valeurs, clarifier son choix
- Personnalité et projets de carrière
- Mieux cerner ses intérêts

Service de santé

*Pavillon des Services aux étudiants
2101, boul. Édouard-Montpetit*

Le Service de santé regroupe un ensemble de services médicaux et d'activités en santé préventive. Procurez-vous la documentation gratuite sur la nutrition, la prévention MTS-SIDA ou participez aux sessions de groupe. Votre poids vous pèse ?

- Clinique médicale 343-6452
- Soins infirmiers 343-6505
- Nutrition 343-6853
- Physiothérapie 343-6513
- Prévention MTS-SIDA 343-6505
- Radiologie 343-6513
- Analyses de laboratoire 343-6513

Le Fureteur

NOUVEAU

Tout sur les services, les activités et les ateliers offerts par



Distribué partout sur le campus

Services socio-économiques

*Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit*

Bureau de l'aide financière

Conseille et guide les étudiants en ce qui a trait au régime d'aide financière.
343-6145

Bureau des services aux étudiants étrangers

Facilite l'intégration et l'adaptation des étudiants étrangers au sein de la collectivité québécoise.
343-6935

Bureau des services aux étudiants handicapés

Offre les ressources humaines (interprètes, preneurs de notes, tuteurs, lecteurs, accompagnateurs) et les ressources matérielles spécifiques à chaque handicap.
343-7928 ou 343-7013 (voix et téléscripneur)

Bureau du logement hors-campus

Tient à jour des listes de logements et de chambres à louer près de l'Université et dans les quartiers facilement accessibles par le transport en commun.
343-6533

Service d'action humanitaire et communautaire

*Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
5^e étage, bureau C-5529
343-6394*

Centre d'entraide

*Pavillon 3200 Jean-Brillant
Bureau B-2371
343-7896*

Là où les idées ont des mains !

Une variété d'activités cherchant à encourager et à développer l'entraide, la compréhension et la solidarité : friperie, jumelage, paniers de Noël, prévention du suicide, développement international, bénévolat, ateliers pour mieux s'organiser, etc.

LA FEP DÉCERNE 662 BACCALAURÉATS

Quelque 662 étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente ont obtenu leur baccalauréat au terme de l'année 1996, et la moitié environ d'entre eux sont venus quérir leur précieux parchemin, le 28 mai dernier, à la chaleureuse et émouvante cérémonie de la Collation des grades. Au moins 1 500 personnes — nouveaux diplômé-e-s, parents et amis — ont participé à l'événement, qui était organisé conjointement par la FEP et l'AGEEFEP.

«Émouvante cérémonie», disions-nous. En effet, il faut voir l'éclair de fierté briller dans l'œil des nouveaux diplômé-e-s, qui ont généralement mis entre cinq et dix ans pour obtenir leur précieux baccalauréat. Porte-parole des nouveaux bacheliers et bacheliers, M^{me} Nathalie Durand a visiblement touché une corde sensible en tenant le propos suivant : «Cinq ans, dix ans, dans le temps humain, il s'agit d'une tranche de vie très significative marquée par la difficulté de garder les yeux ouverts pendant le cours lorsque la journée de travail a été particulièrement éprouvante, marquée aussi par le sacrifice des loisirs — a-t-on le choix de consacrer ses journées de congé à étudier et à effectuer les travaux? —, marquée enfin par le sentiment de culpabilité devant le temps dont on finit forcément par priver son conjoint, ses enfants et ses amis.»

Le doyen, M. Jacques Boucher; le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin; le vice-président de l'Association des diplômés, M. Raymond Gagnier; ainsi que le vice-recteur aux ressources humaines, M. Michel Trahan, ont également pris la parole au cours de la soirée.

Cette collation des grades constituait par ailleurs la dernière activité officielle de M. Jacques Boucher comme doyen de la FEP. En guise d'appréciation de son travail — les relations entre la Faculté et l'Association se sont beaucoup réchauffées au cours des deux dernières années —, le président de l'AGEEFEP lui a remis un cadeau-souvenir, en l'occurrence une sérigraphie de Paul-Émile Borduas.

LE PRIX DU DOYEN

Tel que le veut la tradition, on a aussi profité de la soirée de la collation des grades pour remettre un «prix du doyen» dans les quelque 31 certificats que comptait la FEP en 1996. Ce prix veut «souligner le mérite exceptionnel des étudiantes et des étudiants qui se sont distingués, dans leur programme respectif, par leur rendement universitaire supérieur et par la qualité soutenue de leurs travaux».

Les personnes suivantes sont titulaires de ce prix :

Animation des groupes et des organisations : Louise Lavallée
Communication appliquée : Myra Barnoti
Créativité : Joanne Dugas
Criminologie I : Sylvie Lacaille
Criminologie II : Lucie Trudel
Droit : André Gauthier
Études de l'environnement : Guylaine Poirier
Études individualisées : Francine Ruest
Gérontologie : Thi Khanh Hoi Phan
Gestion des services de santé I : Murielle Tremblay
Gestion des services de santé II : Louise Rhéaume
Information et journalisme : Stéphanie Durivage
Inhalothérapie : Julie Daignault
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques : Stéphane Huerta
Intervention en milieu multiethnique : Catherine Larivain
Introduction aux biotechnologies : Francine Turcotte
Publicité : Claudia Boies
Rédaction : Ginette Sarrazin
Relations industrielles I : Louise Côté
Relations industrielles II : Johanne Latour
Relations publiques : Andrée Doré
Santé communautaire : Binh Tran-Thanh
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention : Raymonde Saintonge
Santé et sécurité du travail I : Brigitte Bouchard
Santé et sécurité du travail II : Robert Gauvin
Toxicologie éco-industrielle : Sylvie Brodeur

Toxicomanies : prévention

et réadaptation : Éric Durca

Traduction I : Suzanne Jacob

Traduction II : Pascale Ledoux

Violence et société : Hélène Tremblay

Divers organismes offrent également chaque année des prix et bourses à des étudiant-e-s de la FEP qui se sont distingués dans diverses disciplines. Les récipiendaires sont les personnes suivantes :

Prix Paul-Dumont-Frenette de la Société des relationnistes du Québec : M. Abdellah El Mzem (catégorie travail individuel), Certificat de relations publiques

Prix Lizette-Gervais (catégorie télévision) : Alexandre d'Aragnon, Manon Gilbert et Anne Roy, Certificat en information et journalisme

Prix du projet interculturel de la Communauté urbaine de Montréal : Frédérique Le Colletter, Certificat d'intervention en milieu multiethnique

Prix du projet interculturel de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal : Marie-Nicole Piché, Certificat d'intervention en milieu multiethnique

Prix de l'équité en emploi de Bell Canada : Maria Helena Dias, Certificat d'intervention en milieu multiethnique

Bourse de la Fondation Jean Lapointe : Josée Sénéchal, Certificat en toxicomanies

Bourse Éducalcool : Dany Ouellet, Certificat en toxicomanies

Bourses d'étude de 1 000 \$ du Groupe La Mutuelle : Marlène Auclair, Certificat de relations industrielles; Maryse Landry, Certificat de gérontologie; Daniel Boutin, Certificat de relations publiques.

Prix d'excellence en enseignement de la Faculté de l'éducation permanente à quatre chargé-e-s de cours «qui se sont particulièrement distingués par la qualité de leur enseignement» : Margaret Gregory-Chell, Formation continue, Cours d'anglais langue seconde; Mariette Julien, Certificat de publicité; Pierre-Claude Lafond, Certificat de droit; Michel Mongeon, Certificat de gérontologie.

UN PROBLÈME PARTICULIER À LA FEP

Les premiers pas de la politique d'intégration des chargés de cours

Les premiers projets dans le cadre de la Politique d'intégration pédagogique des chargé-e-s de cours se réaliseront cet automne dans quelques facultés de l'Université de Montréal. Il semble cependant peu probable que la Faculté de l'éducation permanente soit du nombre, du moins dans cette première phase, notamment en raison de l'absence de corps professoral à la FEP.

Acquise dans la négociation de la plus récente convention collective du Syndicat des chargées et chargés de cours (SCCCUM), la politique d'intégration, comme l'indique son nom, vise à favoriser un plus grand engagement pédagogique d'enseignant-e-s qui, bien que travaillant à temps partiel, n'en sont pas moins en contact direct avec les étudiant-e-s. On ne s'étonnera donc pas que les projets d'intégration porteront prioritairement sur l'encadrement et le soutien des étudiant-e-s ainsi que sur la coordination entre chargé-e-s de cours d'un même programme. Toute cette initiative s'inscrit par ailleurs dans la volonté de l'Université de valoriser l'enseignement au 1^{er} cycle et de favoriser la persévérance dans les études. Notons aussi que la politique d'intégration s'appliquera au cours des trois prochaines années et qu'elle comporte une enveloppe budgétaire de 475 000 \$. Cette somme servira essentiellement à rémunérer les chargé-e-s de cours au taux horaire de 30 \$.

SIX PROJETS ACCEPTÉS

Responsable du dossier au SCCUM, M. Laval Rioux rappelle qu'un comité universitaire de six personnes, trois du syndicat et trois de l'Université, chapeaute la politique. Chaque faculté ou département qui souhaite présenter des projets doit par ailleurs créer un Comité local d'intégration pédagogique (CLIP) qui est lui aussi bipartite et paritaire. Au 30 mai dernier, la Faculté de l'éducation permanente ainsi que les facultés des sciences de l'éducation, de musique, d'optométrie et des sciences infirmières s'étaient dotées d'un tel comité. Toujours à ce moment, le Comité universitaire avait reçu une dizaine de projets et en avait accepté six.

En pratique, de quel genre de projets pourrait-il s'agir? M. Rioux donne l'exemple de l'École de service social où l'on a mis sur pied un système en vertu duquel les étudiant-e-s de troisième année du baccalauréat parrainent les étudiant-e-s de première année et leur prêtent une oreille attentive sur toute question qui touche directement ou indirectement leurs études. Ce soutien peut être particulièrement utile, car il est connu que c'est au cours de la première année d'étude que se produisent la majorité des abandons scolaires. D'autres types de projets sont également possibles, par exemple l'organisation d'une journée pédagogique au cours de laquelle les chargé-e-s de cours d'un même programme se concertent pour éliminer les redondances entre les cours.

UN CAS PARTICULIER : LA FEP

Si la FEP a été parmi les premières facultés à créer un CLIP, aucun projet n'avait été accepté à la fin de mai. Selon M. Rioux, la raison en est que la politique privilégie les projets qui comportent la participation de professeur-e-s permanents. Or, on sait que la FEP n'a pas de corps professoral, et que le rôle de supervision et de coordination pédago-

gique normalement dévolu aux professeur-e-s y est assumé par les responsables de programme. Cette situation pose des problèmes particuliers qu'il faudra d'abord étudier, tout comme il sera nécessaire de cerner plus précisément les besoins des étudiant-e-s pour s'assurer que les futurs projets aient un impact réel. L'AGEEFEP serait d'ailleurs consultée sur cette question.

Notons de plus que l'Université de Montréal n'est pas le premier établissement universitaire à se doter d'une politique d'intégration des chargé-e-s de cours. Une telle politique existe depuis sept ans à l'Université du Québec à Montréal, qui y a consacré à ce jour environ 1,4 million de dollars. Rappelons aussi que, dans son rapport final, la Commission des états généraux sur l'éducation s'est dite favorable à une plus grande intégration des chargé-e-s de cours.

DES INTRÊTS DIVERGENTS

Cela dit, l'intégration des chargé-e-s de cours s'inscrit dans le problème plus général du rôle respectif que ces derniers et les professeur-e-s permanents sont appelés à jouer dans une université en profonde mutation. On sait que l'ensemble du réseau universitaire aura aboli quelque 900 postes de professeur-e-s en trois ans, ce qui n'est pas pour plaire à leurs syndicats, qui dénoncent le remplacement progressif des professeur-e-s permanents par du personnel à temps partiel, en l'occurrence les chargé-e-s de cours. Selon M. Rioux, de tous les membres de la Coalition des associations et syndicats de l'Université de Montréal (CASUM), le syndicat des professeur-e-s est le seul qui a refusé d'appuyer la politique d'intégration. Or, comme nous l'avons mentionné antérieurement, celle-ci mise notamment sur la collaboration des professeur-e-s. Il faudra donc voir jusqu'à quel point, dans les faits, ces derniers participeront aux divers projets d'intégration.

La FEP accentue ses activités à Québec

Malgré le contexte défavorable d'une décroissance de la clientèle étudiante, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) semble résolue à intensifier ses activités hors campus, notamment à Québec. M. Alain Tremblay, le président du Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec, ne s'en plaindra certainement pas, lui qui plaide depuis plusieurs années pour une offre de programmes plus étendue dans la Vieille Capitale.

M. Tremblay note ainsi que la FEP a déployé beaucoup d'efforts pour organiser et promouvoir une journée «portes ouvertes» en février dernier. Il faut dire que, tout comme à Montréal, la concurrence interuniversitaire est très forte à Québec. On y compte bien sûr les sièges sociaux de l'Université Laval ainsi que

de la Télé-université, mais l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université de Sherbrooke y sont également très présentes, particulièrement dans la région de Beauce-Appalaches.

Quelques mois plus tard, soit à la fin d'avril, la FEP a également tenu une soirée d'information sur cinq de ses programmes, soit Santé mentale, Santé communautaire, Gestion des services de santé 1, Gestion appliquée à la police et à la sécurité ainsi que Maintien à domicile. Les trois premiers étaient déjà offerts à Québec, et une telle soirée d'information a évidemment pour objectif de stimuler les inscriptions, une condition indispensable au maintien des anciens programmes et à l'ouverture des nouveaux. C'est chose faite pour le programme Gestion appliquée à la police et à la sécurité. La FEP a en effet conclu une entente de partenariat pour offrir conjointement le programme avec le Collège Notre-Dame-de-Foy. Les cours seront donnés dans ce dernier établissement. Les activi-

tés de la FEP à Québec ne seront donc plus concentrées exclusivement au Collège Saint-Charles-Garnier. Depuis l'an dernier, la Faculté est également implantée dans la Beauce; elle compte en effet une classe à Saint-Odilon.

Globalement, M. Tremblay croit donc déceler une ferme volonté de la Faculté de développer ses certificats à Québec. Au début de juillet, il souhaitait rencontrer prochainement le nouveau doyen de la FEP, M. Robert Leroux, pour s'enquérir plus précisément de ses intentions. La Faculté compte environ 350 étudiant-e-s à Québec et M. Tremblay estime que la récente offensive pourrait permettre de faire passer ce nombre à plus de 400.

Enfin, en prévision du congrès biennal de l'AGEEFEP, qui se tiendra les 15 et 16 novembre prochains, M. Tremblay effectuera en septembre une tournée de toutes les classes de la FEP à Québec pour inviter ses condisciples à participer à l'événement.

C-DÉ-RUM : Les étudiants en relations publiques se regroupent

Les étudiant-e-s du Certificat en relations publiques de la Faculté de l'éducation permanente sont maintenant regroupés dans un nouvel organisme : le Conseil des diplômés et étudiants relationnistes de l'Université de Montréal (C-Dé-Rum). Le congrès biennal qui se tiendra en novembre sera invité à amender les Règlements généraux de l'AGEEFEP afin de reconnaître officiellement ce type de conseil étudiant de certificat.

L'une des originalités du C-Dé-Rum, c'est qu'il entend regrouper non seulement les quelque 520 étudiant-e-s officiellement inscrits dans le programme, mais aussi les milliers de personnes qui ont obtenu au fil des ans leur certificat en Relations publiques, l'un des plus anciens programmes de la Faculté de l'éducation permanente.

Les objectifs de l'organisme sont nombreux : tisser des relations qui enrichiront la formation et ouvriront éventuellement les portes du milieu professionnel, réfléchir sur les améliorations souhaitables au programme d'étude, tenir des colloques et des événements spéciaux, favoriser les stages et le développement de l'emploi, assurer la représentation adéquate des membres en désignant les délégué-e-s étudiants au conseil de programme et organiser des activités sociales, cul-

turelles et sportives. Afin d'informer ses membres, le C-Dé-Rum a produit l'hiver dernier le premier numéro d'un bulletin d'information qui sera publié au besoin.

L'intérêt pour le nouvel organisme est évident : dès le départ, l'hiver dernier, le C-Dé-Rum comptait une trentaine de membres actifs, qui se sont répartis les tâches selon leurs goûts et leurs talents. Depuis lors, ils se sont réunis régulièrement. Le président du C-Dé-Rum est M. Joël Chetzroni et on peut communiquer avec l'organisme au numéro 990-9534.

Le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, s'est réjoui de la création de ce premier conseil étudiant de programme de certificat qu'il estime de nature à insuffler un dynamisme nouveau à l'Association en contribuant à la rapprocher de ses membres.

NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

Entente intervenue entre les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

1) LES OBJECTIFS DU COURS :

Nous avons pris connaissance des objectifs généraux et particuliers de ce cours, nous savons comment ce cours s'insère dans le programme d'étude et de quelle façon nous pourrions utiliser les connaissances acquises.

2) LA DESCRIPTION DU CONTENU :

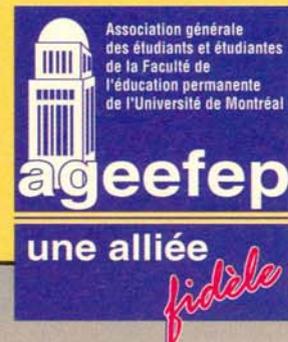
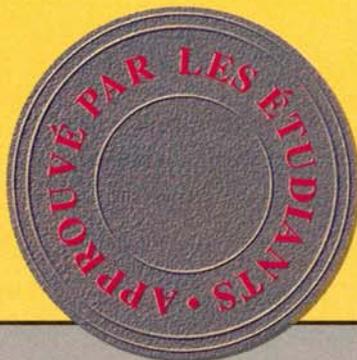
Après discussion, nous avons constaté que le contenu prévu est fidèle aux objectifs, qu'il est suffisamment précis et structuré et assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'étude. Enfin, il est convenablement réparti sur le trimestre.

3) L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE :

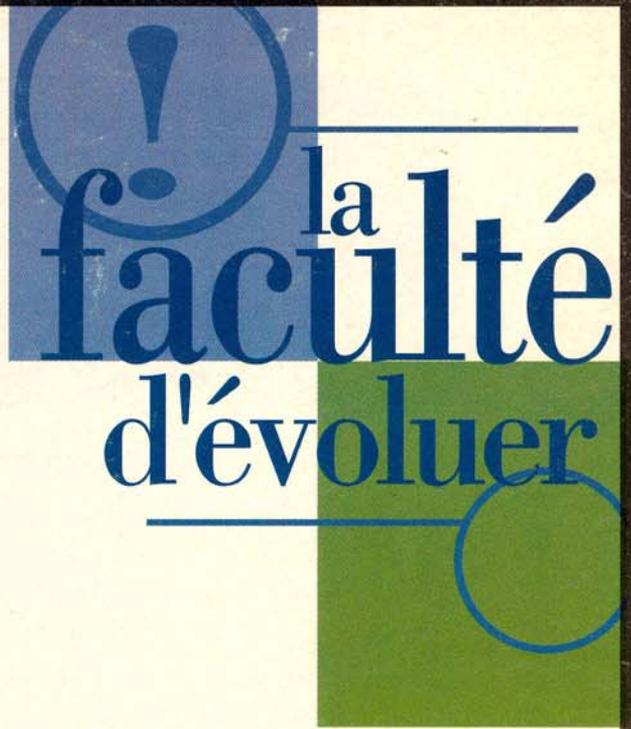
Après discussion, nous avons convenu des moyens d'enseignement qui seront mis en œuvre: laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels. De plus, les sources documentaires nécessaires sont clairement indiquées.

4) L'ÉVALUATION :

Nous avons convenu que l'évaluation portera sur: des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation aux cours. Nous avons convenu des critères de l'évaluation et sommes confiants qu'ils permettront de mesurer si nous avons atteint les objectifs du cours. Enfin, nous avons précisé les dates d'exams et de remise des travaux.



**NÉGOCIER SON PLAN DE COURS,
C'EST PRENDRE EN MAIN SA FORMATION !**



CERTIFICAT

certificat
d'intervention
dans les groupes
et les organisations

De nos jours, la qualité des communications en groupe devient le pivot de la performance des organisations. Cette formation de pointe vous fournit une solide expertise de leadership dans les processus de changement, de prise de décision en équipe et de résolution de conflits en groupe. Une acquisition recherchée dans tous les domaines professionnels.

Conseils en formation
(sur rendez-vous, sans frais)

1 800 363-8876
(514) 343-6090
info@fep.umontreal.ca



DATE LIMITE D'ADMISSION
LE 1^{ER} NOVEMBRE 1997